

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-10013/DENV

Nouméa, le - 8 AVR. 2015

*Le Chef de service*

à

BP 3962  
98846 Nouméa cedex

Objet : visite d'inspection en date du 10 février 2015 – Couvoir de Koé - Dumbéa  
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection du 10 février 2015

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 10 février 2015 sur votre installation du couvoir de Koé sur la commune de Dumbéa.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef du service de la prévention  
des pollutions et des risques**